

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 30 juin 2026

Délibération

N° 26.169.2

En exercice ... 37

Présents 32

Votants 35

Pour 35

Contre 0

Abstention 0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE TRAVAUX

**CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS – RUE DE VARSOVIE –
PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VIA EUROPA À VENDRES –
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 24/06/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 30 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

32 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur François BESSIERE, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, monsieur Thierry DAURAT, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Sarah KALFON, madame Ylham KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Danièle BOSCH LAURENS (représentée par madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT), monsieur Yan CLARIANA (représenté par monsieur Richard VASSAKOS), madame Sylvie PAMENE (représentée par monsieur Sylvain MILLAU).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Xavier CHAUSSON, madame Viviane ROUQUET-TAFANI.

Secrétaire de séance : monsieur Richard VASSAKOS.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 30 juin 2026

**Convention de prise en charge de travaux d'aménagement d'un accès - Rue de Varsovie -
Parc d'activité économique Via Europa à Vendres - Approbation et autorisation de
signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L332-15 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le projet de convention ci-annexé, ayant pour but l'aménagement d'un accès à l'ensemble de parcelles section AE numéros 170, 183, 195 et 196 propriétés de la SCI HUFFSCHMITT IMMOBILIER et situées rue de Varsovie sur le parc d'activité économique Via Europa à Vendres ;

Vu le permis de construire n° PC 034 329 26 00009 accordé à la SAS S & B le 11 mai 2026 ;

Considérant que l'aménagement des accès aux parcelles du parc d'activité économique Via Europa sont de la compétence intercommunale ;

Considérant que la SAS S & B demande un second accès pour la réalisation de son projet ;

Considérant que le projet de convention prévoit que les travaux de démolition du trottoir, de terrassement et de réalisation d'une voirie seront pris en charge par La Domitienne puis refacturés au demandeur ;

Considérant que le montant des travaux est estimé à 16 250 € HT, soit 19 500 € TTC, étant précisé que ce montant correspond à la totalité du coût des travaux et sous réserve d'imprévus techniques qui seraient pris en charge par la SAS S & B sur justifications ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 2^{ème} Vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention ci-annexé à conclure avec la SAS S & B.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice concerné, au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le 06 JUIL. 2026

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

06 JUIL. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Richard VASSAKOS

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Richard VASSAKOS', written in a cursive style.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260630-DELIB_26_16